



Licenciement amiable, harcèlement

Par **Wagaboo**, le 17/06/2011 à 10:11

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise depuis un peu plus de 1 an, il y a quelque mois j'ai demander a mon chef que mon travaille sois plus varié, et il m'a répété pendant 3 ou 4 mois " dans 2 semaines tu pourras... ". Ce n'est que récemment que j'ai pu obtenir quelque chose. De plus j'ai découvert qu'il y avait des échange de mail méprisants et des "sales" rumeurs sur plusieurs personnes de l'entreprise dont moi. Mon chef fait parti de ces personnes qui échange les mails et les rumeurs. De plus une personne au même poste que moi a déjà eu une dépression et un arrêt de travail jusqu'à avoir une mutation. Est ce une forme de harcèlement? Puis je porter plainte et contre qui?

Personnellement j'aimerais faire un licenciement amiable avec l'entreprise mais ils n'ont pas l'air de vouloir me donner d'indemnités. Or ils ont des difficultés a recruter pour mon poste. Quelle serait la meilleure solution?

Par **P.M.**, le 17/06/2011 à 11:57

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez des preuves irréfutables de cela...

Par **Wagaboo**, le 17/06/2011 à 12:38

A propos des e-mails ? Je les ai lu lorsque maladroitement les session étaient restée connectées. Quelle genre de preuve puis-je obtenir ?

Par **P.M.**, le 17/06/2011 à 13:14

Il ne suffit pas de les avoir lus, il faudrait pouvoir en avoir une trace ou à la rigueur des témoignages car une Juridiction a besoin de preuves pour pouvoir juger...